

**Le bulletin
d'informations de
la Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Édito, sommaire
agenda**

Pages 2 à 4 :

◇ **Actualités nationales
Handicap et élections**

Pages 5 à 8 :

◇ **Brèves nationales**
Autonomie et
compensation
Prestation de
Compensation (PCH)
Accessibilité
Education

Pages 9 et 10 :

◇ **Infos nationales**
Assemblée Générale
Projet associatif

Pages 11 et 12 :

◇ **Infos territoriales**
Départ de Laurence Trehen
Accès au métro de Rennes

Page 13 :

◇ **Portrait**
Anne de Frémond
Stéphane Rigault

Pages 14 à 19 :

◇ **Infos Délégation**
Assemblée Générale
Groupes
Star et Handistar
Braderies
Rencontres solidaires

Page 20 :

◇ **Agenda des loisirs**

Pages 21 et 22 :

◇ **Culture et sports**
Molière, Roland Garros

Page 23 :

◇ **Divertissements**

Page 24 :

◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Tous acteurs, tous engagés à APF France handicap !

Je souhaite saluer chacun d'entre vous pour la qualité de votre implication et de votre engagement.

Ensemble, nous avons su affirmer les valeurs d'APF France handicap lors des moments consacrés à l'évaluation de notre projet associatif ; nous avons dessiné les contours d'une nouvelle étape pour notre association.

Un autre temps fort a marqué la vie de notre mouvement : l'Assemblée Générale d'APF France handicap le samedi 18 Juin dernier au couvent des Jacobins à Rennes.

Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués pour la préparation et le bon déroulement de ce rendez-vous démocratique, depuis le Conseil d'Administration d'APF France handicap en passant par le Comité de Pilotage Régional et par toutes les petites mains qui, dans l'ombre, ont bien voulu donner un coup de main.

Je salue particulièrement la mobilisation des acteurs de notre territoire 35-56 qui ont eux aussi témoigné de leur dynamisme. Tous ensemble, nous avons œuvré pour que cette Assemblée Générale soit une réussite. Nous reviendrons dans le prochain numéro sur cet événement et sur les travaux qui s'y sont effectués ; ce sera aussi l'occasion de partager quelques photos souvenirs.

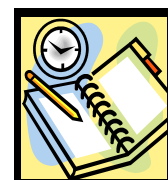
Je vous souhaite à tous un bel été : que ce temps estival vous soit bénéfique !

Nous aurons beaucoup de plaisir à nous retrouver en septembre pour partager à nouveau les projets qui sont au cœur de notre engagement.

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

Ne manquez pas :

- ◇ Le bilan du quinquennat (P 2 et 3)
- ◇ L'Assemblée Générale à Rennes (P 9, 14 et 15)
- ◇ L'agenda des loisirs (P 20)
- ◇ La page divertissements de l'été (P 23)



• HANDICAP ET PÉRIODE ÉLECTORALE

•• Macron I : un quinquennat plein de promesses mais très décevant

Du côté des ressources, on constate un mieux puisque l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a été portée à plus de 900 € par mois ; mais dans le même mouvement le gouvernement a décidé de supprimer le complément de ressources (179,31 € / mois) pour ne conserver que la majoration vie autonome (104,77 €) : + 92 € donc mais - 74 € pour les personnes concernées.

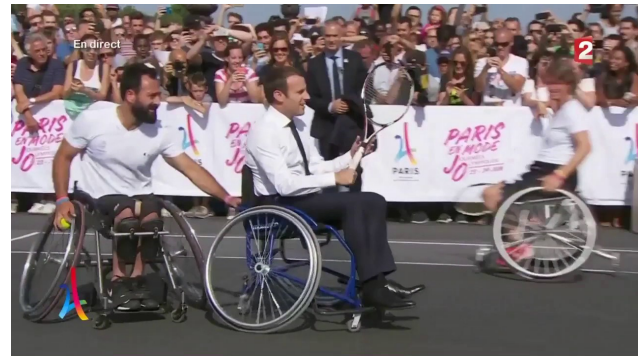
Pour l'emploi, des petits efforts pour abonder le compte personnel d'activité des personnes en situation de handicap et pour favoriser le tutorat en entreprise. Mais rien, malgré les engagements de campagne, en ce qui concerne « la lutte contre la discrimination » avec « des opérations de contrôles aléatoires et imprévues à grande échelle » et désignation des « entreprises fautives ».

A l'école, ce qui a été accompli n'a pas permis de respecter l'engagement

initial d'« encourager la scolarisation en milieu ordinaire » : les besoins des enfants qui doivent être accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire ne sont pas respectés ; et l'État s'est défaussé sur les communes, de sa promesse d'accès aux activités périscolaires. Oubliée également la promesse de permettre aux jeunes un parcours donnant accès au diplôme.

Pas d'amélioration pour le logement : oubliées là aussi les promesses ! Les bailleurs sociaux ne sont toujours pas obligés d'identifier les « logements adaptés » ni de proposer « des solutions de relogement » ou de réaliser des travaux d'adaptation.

Pas grand-chose non plus dans l'accès aux soins : totalement oubliées les questions de « l'accessibilité des cabinets médicaux », de « la formation des médecins



aux spécificités de l'examen de la personne handicapée », du « développement d'appareils médicaux (mammographies, scanners...) adaptés et innovants », du « plan d'évaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps ».

Enfin, les « **indicateurs d'inclusion** pour chacune des politiques publiques » sont demeurés à l'état d'une ligne dans les études d'impact des projets de loi.

•• Macron II : que restera-t-il dans 5 ans des engagements de campagne ?

Quasi absent de la campagne pour l'élection présidentielle et spécialement lors du débat de l'entre-deux tours, le handicap a cependant fait, à un moment ou à un autre, l'objet d'engagements de la part du candidat Macron. A voir ce qu'il en restera dans les mois à venir.

Université

Emmanuel Macron s'est trouvé face à un étudiant infirme moteur cérébral qui soulignait les difficultés qu'il rencontrait à l'université faute d'un soutien comparable à celui qu'apportent les auxiliaires de vie scolaire dans le 1^{er} et 2nd degré. E. Macron a avoué sa méconnaissance totale du sujet avant de promettre des « solutions d'accompagnement » grâce à une allocation d'étude pouvant aller jusqu'à 500 € mois.

Accessibilité

E. Macron promet de créer « un fonds territorial d'accessibilité pour accélérer la mise en accessibilité de nos territoires ». Il ne semble pas se rendre compte qu'il veut recréer ce que son gouvernement a supprimé en 2018 : le fonds

d'accompagnement de l'accessibilité universelle créé 3 ans auparavant par la réforme de l'accessibilité.

Jeux Olympiques et Paralympiques

E. Macron veut croire que « ce que Londres a su faire en 2012 », Paris saura le faire pour 2024. Mais il est déjà trop tard pour rendre accessibles en autonomie les trains de banlieue desservant les sites de compétition. Et le recensement des hébergements et restaurants accessibles n'est toujours pas commencé.



• HANDICAP ET PÉRIODE ÉLECTORALE (SUITE)

•• Macron II : que restera-t-il dans 5 ans des engagements de campagne ?

Déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Actuellement, pour calculer le montant de l'AAH d'un allocataire en couple, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en compte les ressources de son conjoint, ce qui rend le premier dépendant du second. Durant le quinquennat, le Gouvernement s'est constamment opposé à une proposition de loi, unanimement soutenue par les élus de l'opposition, visant à déconjugaliser l'AAH.

Interpelé à plusieurs reprises sur cette question, le candidat Macron a semblé désavouer la position de sa secrétaire d'État aux personnes handicapées qui a constamment imposé la dépendance financière entre conjoints au nom des « solidarités familiales » et d'une égalité de traitement

entre bénéficiaires de minima sociaux. Il a promis de corriger ce qu'il a appelé cet « effet de bord » : « cela crée une situation aberrante pour les personnes en situation de handicap. Donc on va la bouger. ».

Déclaration E. Borne

De son côté, dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, la Première ministre a affirmé vouloir réformer l'AAH en partant du principe de déconjugalisation... promesse ou réel engagement ? Attendons la mise en œuvre sur le terrain !



• CHÔMAGE ET HANDICAP

Un taux toujours en baisse mais la durée d'inscription à Pôle emploi en nette hausse

Malgré la réelle augmentation des recrutements en 2021 (+ 20 % en un an), la proportion des personnes en situation de handicap au sein des demandeurs d'emploi ne diminue pas.

Un bilan contrasté

Voilà ce qui ressort du rapport, présenté par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) en mai, sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées. Le nombre de demandeurs d'emploi porteurs de handicap diminue encore mais ils sont de plus en plus nombreux face au chômage de longue durée. À première vue, il y a de quoi se réjouir. Le nombre de chômeurs en situation de handicap atteint son plus bas niveau depuis 5 ans. On en comptait, au 31 décembre 2021, 474 171, un chiffre en baisse de 0,6 % en un an. Mais 3 de ces demandeurs d'emploi sur 5 (60%) sont soumis à un chômage de longue durée (contre 49 % pour l'ensemble des publics). Un chiffre en hausse de pas moins de 5 % en un an.

plus de deux ans (+ 2,5 %). Le contexte de reprise économique sur le plan national n'y change rien. En effet, le bilan de l'emploi des personnes handicapées demeure nuancé. C'est ce que fait bien apparaître [le tableau statistique](#) de l'Agefiph. Une situation qui a peu évolué depuis la dernière semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en novembre 2021.

Près d'un demandeur d'emploi sur dix est porteur d'un handicap

Autre signe propre à modérer l'optimisme : la proportion de personnes handicapées au sein des demandeurs d'emploi ne diminue pas. Elle s'établit à 8,4 % en 2021, contre 7,8 %

en 2020 ou 8,6 % en 2019. Et ce, malgré la nette hausse (+ 20 %) du nombre des recrutements en 2021 par rapport à l'année précédente. Cependant, la bonne nouvelle tient à la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas travaillé dans le mois : - 6 % en un an.

À côté de la situation des demandeurs d'emploi, ce bilan interroge aussi sur **la situation des personnes en poste**. Le taux d'emploi reste largement inférieur au quota de 6 % (3,5 % en équivalent temps plein, 4,8 % en nombre de personnes). La proportion de cadres est moindre que dans la population générale : 11 % contre 20 %. Et près du double exerce une activité à temps partiel si on compare à la population générale : 32 % contre 17 %.

L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage augmente toujours

Près de 200 000 pointent même à Pôle emploi depuis



● PERSONNE SANS ABRI EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation Abbé Pierre évalue à 300 000 le nombre de SDF (Sans Domicile Fixe) en France. L'INSEE (Institut National de la Statistique) de son côté dénombre parmi les adultes sans domicile 12 % de personnes titulaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou d'une pension d'invalidité. Si on ajoute les personnes handicapées non éligibles à l'AAH et les étrangers en situation irrégulière, on peut évaluer à au moins 40 000 le nombre de personnes handicapées qui vivent dans la rue.

Or, les personnes sans-abri atteintes de déficiences ne bénéficient pas des dispositifs d'urgence sociale car ceux-ci sont le plus souvent inadaptés à leurs besoins. Et pourtant, le handicap ouvre droit à une priorité à l'entrée. Le problème, c'est que, sauf exception, les personnes handicapées y vivent des expériences particulièrement négatives : marches, toilettes non adaptées, absence de traducteur en langue des signes, etc..

En l'absence de prise en compte de ces déficiences, la personne handicapée finit par se détourner des dispositifs d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI) et la rue devient son quotidien.

Les solutions alternatives sont peu nombreuses : comme le souligne la Cour des comptes, 1/4 des personnes éligibles au Droit au logement opposable (Dalo) ne reçoivent aucune proposition



Sans logement ?
Hébergé ?
Mal logé ?

de logement, et certains publics sont « mal pris en compte ». c'est notamment le cas des personnes handicapées.

Il est donc prioritaire que le secteur de l'urgence sociale reçoive les moyens pour s'ouvrir aux nombreuses vulnérabilités des personnes sans abri et décloisonne ses interventions en se rapprochant du secteur médico-social.

● LES MÉTIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT RECRUTENT

Aide-soignant, infirmier, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social... : la pénurie de professionnels dans le secteur médico-social se fait gravement sentir ; pour vanter les mérites de ces métiers auprès des jeunes ou des adultes en reconversion, les campagnes de communication se multiplient.

Tant de la part des employeurs du secteur non lucratif que des services du gouvernement.



« J'ai besoin d'un métier où on me donne des responsabilités. »

« Rejoignez-nous, on a besoin de vous. »

Publicité

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SONT AU CŒUR DU PRENDRE SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT.

AGISSONS POUR GARANTIR L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF !

Reconnaissance de nos professionnels
Développement de la formation professionnelle
Revalorisation des salaires par les financeurs publics
Équité pour tous les secteurs du prendre soin avec une convention collective unique

Rejoindre nos équipes, c'est découvrir des métiers porteurs de sens et de valeurs.
1 million de professionnels en France au service des plus fragiles, 1 Français sur 5 est concerné.



• AUTONOMIE ET COMPENSATION

•• La carte européenne du handicap ?

Après avoir refusé en 2016 de l'expérimenter, la France devrait se joindre à la création de la carte européenne du handicap dont le lancement est prévue l'année prochaine par l'Union européenne. Cette carte attesterait de la reconnaissance du handicap

des ressortissants de chacun des 27 pays membres, leur assurant ainsi de pouvoir, lorsqu'ils voyagent ou s'installent dans un autre pays, bénéficier des services, aides, facilités et tarifs ouverts aux nationaux handicapés.

Il faut rappeler que la Carte Mobilité

Inclusion (CMI) Stationnement délivrée en France n'est pas reconnue par les services de police européens.



•• Intervention des Fonds départementaux de compensation du handicap

Les Fonds départementaux de compensation du handicap, créés par la loi Handicap du 11 février 2005, complètent les montants de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les aides techniques ou équipements qui n'entrent pas dans le cadre de ceux qui sont référencés.

Un décret enfin publié !

17 ans après leur création, le décret définissant la part de dépenses laissée à la charge des demandeurs a enfin été publié fin avril pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet.

Contrairement à la loi qui n'impose pas de limite à l'intervention des Fonds, le décret spécifie qu'elle ne peut excéder la limite des financements qui leur sont apportés. Il ne retient pas non plus les ressources personnelles des personnes

handicapées mais les revenus du foyer fiscal. Le nouveau décret précise également les modalités d'attribution des aides financières et organise enfin une coordination entre le comité de gestion de chaque Fonds départemental de compensation du handicap et les autres organismes susceptibles d'attribuer des aides en ce domaine.

L'absence de publication de ce texte réglementaire avait entraîné une action en justice de l'ANPIHM (Association

Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs) qui a fait condamner l'État sous astreinte, mais il a quand même fallu plus de 6 ans pour élaborer le texte.

Il est dommage que cette association qui demande aujourd'hui la réécriture du texte au gouvernement n'envisage pas d'intenter un recours en annulation de ce décret contraire à la loi. À suivre...

• RESSOURCES

•• Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mental et psychique

Accès à la PCH

Prestation de Compensation du Handicap

La fin d'une discrimination !

Le décret étendant la PCH aide humaine au handicap psychique et mental a été publié le 20 avril dernier et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Il ouvre des droits aux

situations suivantes : la gestion du stress, l'incapacité à effectuer des tâches multiples, pour soutenir l'autonomie, etc.

Le temps d'aide pourra atteindre 3 heures par jour, capitalisables sur 12 mois ce qui permettra aux bénéficiaires de les gérer en fonction de leurs besoins.

Ce texte crée également une PCH forfaitaire pour les personnes sourdaveugles

équivalant à 80 heures mensuelles, soit le cumul des anciens forfaits surdité (30 heures) et cécité (50 heures).

L'utilisation de cette PCH forfaitaire ne sera pas contrôlée.

Important

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} Juillet 2023 mais les personnes concernées peuvent, d'ores et déjà, s'adresser à leur MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour remplir et déposer leurs demandes.

•• Allocations et inflation : quelles mesures ?

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a confirmé une augmentation de 1,8% pour les 12 mois qui viennent des prestations qu'elle verse, dont l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) et l'AEEH (Allocation Éducation Enfants Handicapés), soit près de 3 points de moins que l'indice de hausse des prix qui atteint 4,5% sur les 12 derniers mois.

Les pensions d'invalidité et rentes pour accident du travail augmenteront du même pourcentage.

L'AAH sera portée à 919,86 € mensuels et l'AEEH à 135,13 €/mois pour l'allocation de base.

L'augmentation plus faible des prestations sociales va encore réduire le revenu disponible des bénéficiaires et creuser davantage l'écart avec le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).



● RESSOURCES (SUITE)

●● Revalorisation des PCH transport et PCH aide humaine en cas d'emploi direct



Elle atteint, depuis avril, 140 % du SMIC (Salaire Minimum de Croissance).
Le plafond de prise en charge au titre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) des surcoûts dus aux trajets entre domicile-lieu de travail ou entre

domicile-établissement d'hospitalisation ou établissement service social et médico-social ou en cas de recours à un transport assuré par un tiers pour effectuer un déplacement supérieur à 50 km est doublé et porté à 24 000 € par an.

●● Rappel du Complément de Ressources (CR) aux retraités

Les Allocataires Adultes Handicapés auxquels les Caisses d'Allocations Familiales ont supprimé le paiement du CR lors de leur mise à la retraite ne pourront percevoir automatiquement que **2 ans de rattrapage** de cette prestation à compter de la date

de réclamation ou du 1^{er} novembre 2022 en cas de rattrapage automatique. Les bénéficiaires qui ont engagé une procédure judiciaire, pour une période supérieure à 2 ans de rétroactivité, ont tout intérêt à la poursuivre car la Cour de cassation a jugé, en

septembre 2019, que cette prestation devait être maintenue aux retraités dont la pension est inférieure au montant de l'AAH. Les bénéficiaires de l'AAH qui ont 62 ans en 2022 se verront donc maintenir le complément.

●● Finances/Santé – Fin partielle du questionnaire

A compter du 1^{er} juin les personnes malades chroniques ou handicapées ne subiront plus de cotisations d'assurance majorées lorsqu'elles empruntent jusqu'à 200 000 €. Ces emprunteurs étaient précédemment contraints de fournir un questionnaire de santé pour permettre d'apprécier un éventuel risque

aggravé conduisant à une assurance du prêt plus élevée, parfois au point d'empêcher sa conclusion. Le plafond de 200 000 € s'entend par personne, il est donc doublé pour un couple, mais ne s'applique qu'aux emprunts remboursés avant le 60^e anniversaire des contractants.



Cette disposition devrait concerner près de 80% des emprunts immobiliers.

●● Matériels : 400 % en 5 ans !

Un exemple : une barre de fixation d'une motorisation de fauteuil roulant est passée de 223 € en mai 2017 à 903 € en 2022. Le modèle n'a pas changé. La seule explication rationnelle à cette

augmentation démesurée est le libéralisme sans contrôle du marché des aides techniques qui pratique des prix abusifs, laissant les acheteurs tenter d'obtenir des financements auprès des institutions

(Sécurité Sociale, mutuelles, Maison Départementale des Personnes Handicapées...).

● ACCESSIBILITÉ

●● Tout nouveau service doit être accessible, oui mais...

C'est ce qu'on lit dans la lettre d'information de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité de mars 2022. L'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), des transports et de la voirie devait être achevée en 2015, selon le calendrier fixé par la loi Handicap du 11 février 2005, et pourtant une ordonnance d'août 2015 a accordé de nouveaux délais à l'obligation de mise en

accessibilité et, qui plus est, a supprimé dans le texte l'obligation d'une accessibilité en totalité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements des espaces publics, des systèmes de transport...



Malgré le dispositif « Territoire 100% inclusif » lancé en 2018 par Sophie Cluzel, où chacun applique le dispositif à sa manière, selon la sensibilité de ses élus ou de ses agents, le tissu associatif et les outils dont il dispose et les caractéristiques de son territoire.

17 ans après la loi, il reste tant à faire !

● ACCESSIBILITÉ (SUITE)

●● Protection des données personnelles et réservations assistance SNCF



Un handicap de plus pour des clients handicapés !
La nouvelle plate-forme de vente de billets de train, SNCF Connect, ne permet plus

aux voyageurs en situation de handicap d'enregistrer dans leur compte client leur besoin d'assistance afin que les achats de billets en tiennent automatiquement compte. La faute semble-t-il au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui interdit la transmission des données handicap à une entité extérieure à la SNCF !
En effet, la société de vente

SNCF Connect et la SNCF voyageurs qui gère Accès Plus sont deux entités juridiques différentes et donc la loi interdit la transmission des données handicap d'une filiale à l'autre !



●● Accessibilité numérique : les téléprocédures doivent être accessibles

Début juin, le Conseil d'État a jugé que l'obligation d'effectuer des formalités administratives uniquement par la voie numérique ne peut être imposée que si l'accès normal des usagers au service public et l'exercice effectif de leurs droits sont garantis.

Il a rappelé que ces exigences devaient s'imposer en tout état de cause, donc y compris envers les personnes handicapées.

Il résulte de cette décision que le Gouvernement peut imposer

les téléprocédures à la condition de permettre l'accès normal des usagers au service public et de garantir aux personnes concernées l'exercice effectif de leurs droits.

Actuellement, seules 4 des 245 téléprocédures de l'Observatoire des formalités en ligne sont totalement conformes aux règles d'accessibilité ; 79 le sont à 75 %. C'est ce dernier critère des 75 % de conformité qui a



été retenu par le Gouvernement comme objectif à atteindre dans 13 ans !
Or, ce critère ne garantit pas aux usagers handicapés de pouvoir effectuer sans aide les formalités auxquelles ils sont assujettis.

● ÉDUCATION, INSTITUTIONS

●● Les MDPH revendiquent pour une rentrée scolaire réussie

Dans une lettre ouverte du 11 avril, l'association des directeurs de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) exprime ses craintes face à l'absence de réponses et de décisions concernant les mesures à prendre et les moyens nécessaires pour une rentrée scolaire réussie pour les enfants en situation de handicap.

Elle dénonce un renvoi de responsabilités entre partenaires et une mise en péril de la scolarisation de certains enfants en raison de difficultés de mise en œuvre de l'Éducation nationale : absence de personnels participant aux

travaux des MDPH, lacunes d'accessibilité des établissements, manque de matériels et contenus pédagogiques adaptés, etc.

C'est un véritable réquisitoire qu'elle publie contre le désengagement de l'administration de l'Éducation nationale, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), le statut et la situation professionnelle des Accompagnants de l'Enfant en Situation de Handicap (AESH), la déshérence des orientations.

L'association préconise l'harmonisation des pratiques et du cadre des échanges pour organiser les rentrées et trouver des solutions pour les enfants qui n'en n'ont pas.



• ÉDUCATION, INSTITUTIONS

•• Une prime pour les assistants d'éducation en réseau d'éducation prioritaire

A la suite d'une décision du Conseil d'État du 12 avril, les Assistants d'Éducation (AED) devraient, avant la fin de l'année, bénéficier de la prime versée aux personnels exerçant en « Réseau d'éducation prioritaire renforcé »

et en « Réseau d'éducation prioritaire » (REP+ et REP). Le syndicat SUD-Éducation espère, à la suite de cette décision, obtenir de la justice administrative l'octroi de la prime Réseau d'Éducation Prioritaire pour les

Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) exerçant dans ces zones, prime jugée contraire à la politique d'inclusion par la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire.

•• Peu de succès pour le congé de proche aidant

Le Congé de Proche Aidant a été créé en 2018 et il est rémunéré depuis octobre 2020 à hauteur du salaire minimum. Pourtant, il est loin d'être plébiscité : entre octobre 2020 et février 2022, sur environ 19 000 demandes, 7 000 ont ouvert droit à l'AJPA (Allocation Journalière du Proche Aidant) dont plus de la moitié au

bénéfice d'aidants en congé de proche aidant (salariés ou agents publics). Pourtant, près de 270 000 salariés aidants pourraient prétendre à l'indemnisation du congé de proche aidant. Ce faible recours au dispositif pourrait s'expliquer par les conditions limitatives et la courte durée d'indemnisation

qui n'est que de 3 mois sur toute la carrière de l'aidant. On évaluerait le nombre de personnes apportant quotidiennement une aide à un proche malade, handicapé ou âgé dépendant à environ 11 millions.



•• Institutions – Le Finistère veut réduire son retard

Le Conseil départemental du Finistère a annoncé en mars un plan de création de 540 places en établissements et services médico-sociaux sur une période de 4 ans. Doté annuellement de 12 millions d'euros par le département et 5 millions par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), il financerait 100 places d'hébergement médicalisées, 300 non médicalisées et 128 habitats inclusifs.

235 places seraient financées dès cette année, sur des projets déjà élaborés. Le Finistère comptabilise en effet 920 personnes sur listes d'attente en établissements d'hébergement et plus de 500 places sur celles de services d'accompagnement ; 150 jeunes de plus de 20 ans sont maintenus en établissements pour enfants et adolescents au titre de l'amendement Creton.

Le Conseil départemental espère également réduire le délai d'instruction moyen des demandes de 5 mois. Cela concerne 80 000 dossiers déposés chaque année à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

• SANTÉ

•• Urgence ! Reconnaissance mucoviscidose handicap

L'association Vaincre la Mucoviscidose déplore que les séquelles invalidantes de la maladie respiratoire soient mal reconnues administrativement par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Il s'agit de la plus handicapante des maladies rares, d'origine génétique, dont on ne guérit pas, l'espérance de vie des 7 500 malades reste faible : 35 ans...

L'association plaide donc pour que les conséquences du handicap respiratoire résultant de la mucoviscidose soient mieux prises en compte au cours du prochain quinquennat.



[https:// www.vaincrelamuco.org/2022/02/22/presidentielles-2022](https://www.vaincrelamuco.org/2022/02/22/presidentielles-2022)

• UN ÉVÉNEMENT NATIONAL : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À RENNES !

L'Assemblée Générale d'APF France handicap s'est déroulée le samedi 18 juin à Rennes et sur 12 sites en région, avec pour thème

"Dynamiser l'engagement à APF France handicap, l'affaire de toutes et de tous".

Cette édition 2022 a enregistré une participation record avec 670 adhérents présents ou représentés. Toutes les résolutions ont été adoptées : rapports moral, d'activités, financier...

Après une rétrospective des actions menées en 2021, une table ronde a été organisée autour du thème de l'AG « Comment dynamiser l'engagement à APF France handicap ? L'affaire de toutes et tous. »

L'Assemblée Générale a également, presque unanimement, adopté une motion politique qui « réaffirme nos positions et nos revendications dans le cadre d'un "pacte social" avec le président de la République, le Gouvernement et

les parlementaires. Un pacte dans lequel nous rappelons nos engagements, nos responsabilités et notre volonté de participer à la co-construction des politiques publiques. Un pacte qui demande aux pouvoirs publics des mesures et des réformes à engager dès aujourd'hui dans la perspective d'une refondation de la politique du handicap pour construire une société solidaire, apaisée et durable, fondée sur les droits humains ».

Lire également « les coulisses de l'AG » dans les pages « Délégation ».



• MOBILISATION POUR LE POUVOIR D'ACHAT : IL Y A URGENCE !

Revaloriser l'Allocation Adulte Handicapé de 1,8 % quand l'inflation atteint près de 5 % : le compte n'y est pas !

La baisse actuelle du pouvoir d'achat est préoccupante pour l'ensemble des Français ; elle l'est plus encore pour les 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté et, parmi elles, les 2 millions de personnes en situation de handicap.

La situation est critique : le Gouvernement doit décider dès le début de l'été une augmentation significative des allocations et pensions servies aux plus précaires.

Cette mesure d'urgence sur le pouvoir d'achat ne doit pas faire oublier que l'État Français a aussi beaucoup à faire, comme l'a souligné le Comité

des droits de l'ONU, pour rendre la société réellement inclusive ; accessibilité, autonomie, santé, éducation, emploi : dans les différents domaines de la vie quotidienne, on attend une refonte complète de la politique du handicap menée jusqu'à présent.



● PROJET ASSOCIATIF : APF FRANCE HANDICAP (APF Fh) ÉVALUE LE TRAVAIL ACCOMPLI.

Le projet associatif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » sera mis à jour à l'occasion du congrès de 2023. Pour préparer cette évolution, APF France handicap a lancé au cours du deuxième trimestre 2022 un travail de réflexion partout sur le territoire.

En Ille-et-Vilaine, 4 réunions ont regroupé une cinquantaine de participants (élus, bénévoles, salariés, usagers) sur 4 sites (Rennes, Redon, Saint-Malo et Fougères).

Projet associatif 2018-2023
... Pouvoir d'agir
Pouvoir choisir ...


L'évaluation des différents axes du projet associatif a consisté à dresser la liste des réussites observées et des résultats obtenus, mais aussi à relever ce qui n'a pas très bien fonctionné et à souligner ce qui reste à faire : voilà autant de pistes à creuser quand viendra le moment de la rédaction du prochain projet associatif. On peut tenter de proposer une synthèse des questions abordées en Ille-et-Vilaine en attendant le compte-rendu national prévu pour le début de l'automne.

Le travail accompli pour rendre effectifs les droits des Personnes en Situation de Handicap (PSH) a donné lieu à de nombreux échanges, notamment sur la question de l'accessibilité de l'espace public qui impacte fortement la vie quotidienne. Cela progresse doucement, en particulier grâce aux concertations organisées localement avec les élus. Mais il reste tant de choses à faire : trottoirs en pente, cabinets médicaux et magasins inaccessibles, lieux de loisirs et de culture impossibles à fréquenter faute d'aménagement. Beaucoup souhaitent refaire des actions de sensibilisation à l'accessibilité dans les villes, avec les élus. Il y a aussi le projet d'une rencontre en préfecture pour que l'accessibilité effective des établissements recevant du public soit contrôlée par les services de l'État.

L'accès aux droits c'est aussi l'accompagnement lors des demandes d'aides et de prestations sociales. Le soutien d'APF Fh est précieux car les informations sont trop dispersées et trop complexes. On peut en particulier saluer la

plateforme « handi-droits » qui permet d'obtenir des réponses.

APF Fh milite pour rendre les PSH actrices dans une société inclusive : c'est par exemple la proposition de formations qui permettent aux militants de siéger dans des instances où les PSH sont représentées. Cela passe aussi par l'organisation d'activités et de loisirs qui permettent de s'immerger dans la vie sociale et par la mise en place de nombreuses séances de sensibilisations, surtout en milieu scolaire. Ces actions sont une bonne façon pour sortir de l'isolement. Mais on voit combien les choses sont fragiles : le Covid est passé par là et depuis lors, beaucoup d'activités sont en sommeil ; un gros effort est donc nécessaire pour revitaliser les groupes relais.

Le Covid n'a pas eu que des effets négatifs cependant puisqu'il a permis à beaucoup d'entre nous de prendre de l'assurance avec l'outil informatique lors des échanges organisés en « visioconférence » Mais il reste encore un vrai travail à développer pour réduire la fracture numérique ; les adhérents qui ont l'impression de manquer d'informations, malgré les bulletins envoyés par la Délégation, pourront par ce moyen satisfaire leurs attentes. Il faut aussi que la Délégation se rende plus visible sur les réseaux sociaux.

APF Fh s'engage pour l'autonomie des PSH.

Les transports publics se sont améliorés, mais les transports adaptés ne sont pas exempts de reproche : rareté, coût, il est encore parfois difficile de sortir de son quartier. On ne peut que saluer le travail

accompli pour la publication par la Délégation de la revue traitant du transport adapté en Ille-et-Vilaine. Mais le travail n'est pas terminé ; il reste encore bien des points à régler avec les services de transports. L'autonomie des PSH, c'est aussi permettre à ces personnes de se déterminer librement sur la vie qu'elles entendent mener : c'est pourquoi APF Fh s'engage fermement dans le développement des habitats regroupés permettant aux personnes dépendantes de mener une vie autonome en toute sécurité ; c'est pour cette raison également que la Délégation a vigoureusement défendu la vie personnelle des PSH en militant pour la déconjugalisation de l'AAH et pour une vie autonome de qualité à domicile : le chemin à parcourir reste encore long puisqu'il existe encore des services à domicile qui contraignent leurs usagers à se coucher à 18 heures faute de personnel disponible.

Pour réaliser tous ces objectifs il est nécessaire de s'unir à d'autres. La coordination existe avec certains établissements médico-sociaux et a déjà permis de belles réalisations (développement de l'accueil dans les établissements pour personnes polyhandicapées, séjours de vacances organisés en région) ; il faut aller encore plus loin dans ce sens. La coordination passe aussi par un travail mutualisé avec d'autres associations : c'est ce qui se passe ici ou là pour les activités de loisirs ou les sensibilisations en milieu scolaire. Cet axe mérite lui aussi d'être renforcé.

• DÉPART DE LAURENCE TREHEN APRÈS 28 ANS, INFATIGABLE



C'est avec beaucoup de regret que nous annonçons le départ de la directrice du SAMS 35. Elle démissionne de son poste de directrice pour des raisons personnelles et part vers d'autres horizons.

Nous devons remercier Laurence pour son engagement et pour l'immense travail accompli pendant 28 ans et qui a permis au SAMS 35 de progresser et d'obtenir une notoriété et un rayonnement inespérés. Nous la remercions pour ces années de direction. Elle a fait preuve de qualités humaines, d'écoute, de professionnalisme, de recherche de compromis, etc.

Elle a eu à cœur durant toutes ces années de développer des dispositifs non existants pour les personnes en situation de handicap ou d'adapter des dispositifs en place en les faisant évoluer pour toujours plus de liberté, d'inclusion. Citons les APEA (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie de Redon), l'habitat regroupé Saint Cyr à Rennes, ou l'accompagnement dans l'emploi avec la Plate-forme Emploi Bretagne, ou encore la création de 5 places de SAMSAH* dédiées au Handicap Rare pour la maladie de Huntington et l'épilepsie pharmaco-résistante...

Suivons sa devise : « Défendre ses droits, agir par soi-même et collectivement, ne jamais lâcher l'affaire, cela doit toujours nous guider »

Au nom de tous, nous te remercions, Laurence, pour toutes ces actions réalisées en assistance aux personnes en situation de handicap, tu es une personne rare.



*Service médico-social pour adultes handicapés

• COLLECTIF POLYHANDICAP : ACTE 2 !

Après une période de mise en sommeil, le collectif polyhandicap a décidé de relancer son activité. Il a pour cela tenu sa réunion de redémarrage le 11 avril au Pôle Enfance de Chartres-de-Bretagne « Elisabeth Zucman ».

Créé en 2014, ce collectif a réussi à bousculer les financeurs et à obtenir quelques résultats dans l'accueil des enfants et des adultes en situation de polyhandicap.

- Création en 2019 et en 2020, à l'établissement pour enfants et adolescents de Chartres de Bretagne, d'un accueil 2 jours par semaine de 16 enfants polyhandicapés et d'un service d'accompagnement à domicile (pour 8 enfants).
- Extension de l'établissement pour adultes de Noyal-Chatillon (« Castel'Handas ») : 6 places rapidement (2022 ?) et 6 places de plus à l'horizon 2026.

D'autres améliorations sont annoncées : création de 6 places de répit en accueil temporaire et le week-end pour des enfants à La Bouëxière (« Rey Leroux ») ; projet d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) en accueil de jour à Liffré pour des adultes polyhandicapés (jusqu'à 11 places ?).

Pour autant l'horizon reste bouché et les listes d'attente pour entrer en établissement toujours aussi longues. On évalue en effet à 200 le nombre de personnes polyhandicapées en attente de place en établissement médico-social dans le département d'Ille-et-Vilaine. Et les solutions imaginées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne sont pas satisfaisantes : réduction du nombre

de places à temps plein pour permettre d'accueillir plus d'enfants, mais seulement à temps partiel ; accueil en surnombre d'enfants en établissement sans moyens supplémentaires.

On ne peut donc pas se contenter de la situation actuelle et le collectif polyhandicap a décidé de relancer son activité. Les idées ne manquent pas et seront mises en œuvre dans les semaines qui viennent :

- ◆ demande de rendez-vous auprès du représentant de la Défenseuse des droits en Ille-et-Vilaine
- ◆ demande de rendez-vous auprès de l'ARS
- ◆ demande de rendez-vous auprès du conseil départemental
- ◆ demande de rendez-vous auprès du ministre de la Santé
- ◆ recours à une action concertée en justice
- ◆ mise à jour du recensement des listes d'attente en établissement pour enfants et adultes polyhandicapés
- ◆ actions de médiatisation en direction du public concerné par le handicap et plus largement du grand public.

Plus d'informations en écrivant à Collectifparents.polyhandicap35@gmail.com

• NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LE COLLECTIF HANDICAPS 35

Une voix collective pour
L'INTEGRATION de TOUS



Lors du Conseil d'Administration du 4 Mai 2022, faisant suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 Avril 2022 au Triangle à Rennes, les membres du Collectif handicaps 35 ont élu un nouveau président de l'association. Il s'agit de Madame Annie Ragain, présidente de l'Association des Stomisés de Haute Bretagne (ASHB) en remplacement de Monsieur Claude Laurent, Adapei les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine.

Retrouvez toutes les informations sur les objectifs et l'organisation du Collectif handicaps 35 en suivant ce lien : <https://www.collectifhandicaps35.org/accueil/qui-sommes-nous->

• RENDRE VISIBLE L'ENCÉPHALOMYÉLITE MYALGIQUE (EM)

Une mobilisation était organisée à Rennes le 14 mai 2022, à l'occasion de la journée internationale de l'encéphalomyélite myalgique.

Ce rassemblement était l'occasion de rendre visible cette maladie particulièrement invalidante, non reconnue en France, qui peut tous nous toucher.

Prenez connaissance de l'article complet sur notre site internet APF France handicap 35 <https://apf-francehandicap35.org/>

Lisez le témoignage de **Laetitia** : <https://vivreavecem.blogspot.com/2022/06/le-temoignage-de-laetitia-mes-envies.html>

Et pour en savoir plus encore, contactez l'association Millions Missing : <https://millionsmissing.fr/> -



• DU NOUVEAU POUR L'ACCÈS AU MÉTRO DE RENNES...



Afin de faciliter l'accès au métro des personnes à mobilité réduite, il suffit désormais de disposer d'un badge (fixé sur le fauteuil) qui permet de déclencher l'ouverture des portillons « PMR ».

Vous pourrez obtenir ce badge en prenant rendez-vous dans une agence STAR.

Détails du dispositif, conditions et prise de RDV : <https://www.star-sur-mesure/accessibilite-et-decouverte-du-reseau/badge-portillons-metro>

Ou par téléphone :
info STAR 09 70 821 800.



PETITES ANNONCES



À vendre : Citroën C3 Pure Tech Feel Edition
Couleur gris Shark métallisée. 82 cv 1.2 L essence.
Boîte automatique.
Mise en circulation octobre 2016 - 20 000 kms.

Voiture en très bon état, adaptée pour personne handicapée (hémiplegie bras gauche) avec système boule au volant et boîtier de commande.
Système amovible, carnet d'entretien à jour.
Prix : 10 500 €.
L'adresse mail est : vamif@orange.fr



• PORTRAIT D'ANNE DE FREMOND

ANNE DE FREMOND : DISPARITION D'UNE FIGURE DE LA DÉLÉGATION



Elle nous a quittés le mercredi 1^{er} juin, c'était une figure de la Délégation, pugnace et déterminée, elle s'est mobilisée pour permettre à chacun de pouvoir vivre et profiter de la vie, quel que soit son handicap.

Salariée à la Délégation jusqu'en 1998, elle a développé et animé le groupe Amitié sur le Département, et a organisé de nombreux séjours vacances à la mer ou à la campagne.

La Délégation lui en est infiniment reconnaissante.

C'est lors de sa retraite, il y a 23 ans, qu'Anne de Frémond a pris les rênes du groupe Amitié dont

l'origine remonte à la nuit des temps. Ce groupe, Anne y était très attachée, et dans la salle Ory près du foyer Guillaume d'Achon, grande pièce, claire, confortable et bien chauffée, une ambiance à la fois sereine et joyeuse régnait, la bonne humeur était au rendez-vous !

Jusqu'en 2014 elle organisait également des séjours vacances, parfois 2 fois par an et c'est à regret, faute de bénévoles et au vu des difficultés d'organisation, qu'Anne a dû cesser de proposer ces sorties.

Elle regrettait que l'on ne parle pas assez du groupe Amitié : « Il n'y a pas d'affiche, pas de flyer, pas de diffusion d'infos » disait-elle.

En 2013, porteuse de séquelles de poliomyélite, elle a rejoint le Groupe Entraide Polio créé au sein de la Délégation APF France handicap 35 pour aider, informer, échanger, sensibiliser sur cette maladie

Patrick Aubry raconte :

« J'ai connu Anne lorsque j'ai séjourné au foyer Guillaume d'Achon Elle tenait les permanences téléphoniques au secrétariat. Souvent je papotais avec elle, Anne me parlait de

l'APF, du groupe Amitié dont elle était la responsable et des voyages qu'elle organisait. Moi qui étais jeune et qui découvrais la vie du foyer j'ai très vite eu envie de participer à ces voyages. Tout content de pouvoir prendre un bol d'air pour découvrir les belles choses qu'Anne et son équipe de bénévoles nous avaient concoctées. Nous avons été enchantés de ce que nous avions vécu et partagé durant cette petite semaine : des belles balades, des repas succulents et le plaisir de vivre ensemble. Anne nous proposait ensuite des retrouvailles « souvenir de vacances » autour d'une bonne table. Anne un grand merci pour tout cela et pour ton investissement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. »

Anne est également connue pour sa gentillesse. Elle a toujours œuvré sans compter. Ce sont ces images que nous garderons d'elle.

Anne, c'est de tout cœur que les adhérents très reconnaissants vous disent un grand merci. A nous maintenant de continuer votre action.

• PORTRAIT DE STÉPHANE RIGAUT

C'est avec tristesse que nous avons appris, au mois d'avril, le décès de Stéphane Rigault suite à une longue maladie.

Patrick Aubry témoigne :

« En situation de handicap, son courage et son goût à l'engagement, ont conduit Stéphane à franchir la porte de la Délégation APF France handicap 35. J'ai eu la joie de l'accueillir dans les locaux pour lui présenter notre mouvement APF France handicap, moi qui connaissais bien sa famille, sa sœur Rachel, son beau-frère Bertrand et aussi sa compagne Véronique ».

Très vite Stéphane a eu l'envie de militer en s'impliquant dans des représentations tant au niveau local que régional : il était élu au Conseil APF de Département (CAPFD) et au Conseil APF de Région (CAPFR). Il avait à cœur de défendre nos droits, les intérêts des usagers, de relayer les besoins, de défendre les spécificités du handicap et de porter la voix de



l'association. Il représentait APF France handicap dans diverses instances départementales, emploi, santé, tourisme. Son cheval de bataille était l'accessibilité pour tous.

Il était membre du Groupe Initiatives de la Délégation, et depuis 2017 il faisait partie de l'équipe locale Legs dédiée à l'écoute des testateurs.

Nous garderons de Stéphane le souvenir d'un homme déterminé allant au bout de ses convictions. Sa situation de handicap et plus tard sa maladie n'ont pas empêché Stéphane d'aller de l'avant.

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2022 À RENNES

•• Une AG ça se prépare...

La Bretagne a reçu à Rennes le 18 juin l'Assemblée Générale de notre association. C'était presque une première puisque la dernière AG d'APF Fh à Rennes s'était tenue dans les années 1970 !

Un tel événement devait se préparer sérieusement ; rien ne devait être laissé au hasard. Telle était la mission du Comité de Pilotage régional qu'a réuni une dizaine de fois Étienne Valois, le responsable régional des actions associatives.

Les participants du Comité de Pilotage (salariés du siège, de la Délégation 35, les directeurs territoriaux, quelques adhérents) ont soigneusement établi la liste des tâches à accomplir en s'appuyant sur l'expérience acquise les années

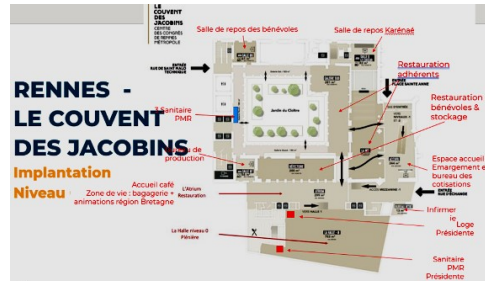
antérieures lors d'autres AG ailleurs qu'à Rennes. Prise en main du « Couvent des Jacobins » retenu pour l'Assemblée Générale, et notamment organisation des différents espaces nécessaires au bon déroulement de la journée : l'accueil, les espaces de repos, de restauration, d'exposition, l'infirmierie..., il ne fallait rien oublier !

Mais ce n'était pas tout : il fallait aussi penser à bien accueillir les 160 congressistes attendus : recensement des hôtels avec chambres accessibles, prestataires pour les repas du vendredi soir et du samedi midi, parkings et navettes pour les déplacements jusqu'au Couvent des Jacobins, préparation des sacs « fourre-

tout » remis à l'accueil, temps d'animation, etc...

Pour réussir tout cela, il en a fallu du personnel ; tout au long de la journée, 40 personnes sont restées mobilisées (salariés et bénévoles) : pour l'orientation des véhicules sur les parkings relais (10 personnes), pour l'accueil à l'entrée du couvent (15 personnes), pour le service des repas (30 personnes), etc.. Bravo pour le travail accompli ! Grâce à cette mobilisation, l'Assemblée s'est déroulée dans la meilleure des ambiances et parions que les congressistes conserveront un bon souvenir de l'accueil qu'ils ont reçu à Rennes.

Un compte-rendu détaillé de cette journée mémorable sera diffusé dans le prochain bulletin.



•• Dans les coulisses de l'AG

Petit témoignage de Patrick sur la visite des hôtels

Avec mon ami Jean-Yves, nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer pour visiter les hôtels du centre-ville. Ce travail consistait à vérifier tous les détails. Et moi qui me déplace en fauteuil électrique j'ai pu constater que les déplacements dans les hôtels visités n'étaient pas toujours aussi aisés qu'on le pense : il faut parfois se confronter à la réalité.

Nous avons consigné nos observations sur des fiches pour informer précisément sur l'accessibilité des établissements devant accueillir les participants de

l'AG APF France handicap du 18 juin. Nous avons ainsi préparé consciencieusement notre Guide du Routard afin d'accueillir au mieux les participants de l'AG : il fallait que les Bretons se montrent à la hauteur pour que les participants indiquent en partant qu'ils garderont un bon souvenir de leur passage en Bretagne !



Beaucoup de fatigue et une balade un peu sportive sur Rennes pour nos deux touristes, Jean-Yves à vélo et moi en fauteuil électrique, mais ce fut un bon moyen de tester l'accessibilité tout en redécouvrant la beauté de cette ville de Rennes.

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2022 À RENNES

• Dans les coulisses de l'AG

Depuis que la ville de Rennes a été désignée pour recevoir l'Assemblée Générale APF France handicap, les militants et les salariés ont été mis à contribution pour organiser l'accueil de cet événement. Et ce n'est pas une mince affaire. Une fois choisi le site où se déroulera l'A.G., tout reste à faire.

Le bureau régional a réuni les différents acteurs du Comité de Pilotage une dizaine de fois pour décider du déroulé de l'A.G., pour répertorier les moyens de transports à disposition, les parkings à proximité, pour dresser la liste de la quarantaine de bénévoles qu'il faudra mobiliser, pour prévoir les repas pour des dizaines de personnes le vendredi soir et le samedi, pour mettre en place les animations, etc.

Autre point crucial : s'assurer que Rennes dispose de suffisamment de chambres adaptées pour accueillir les congressistes. Pas question de se contenter des déclarations « officielles », il faut se rendre sur place pour vérifier l'accessibilité réelle des lieux. Pour cela, 3 binômes sont mis en place au sein de la Délégation qui se répartissent la trentaine

d'hôtels à visiter. Et chacun part avec son bâton de pèlerin pour cette aventure inédite. Le plus souvent (sauf une fois), les gérants se sont montrés accueillants et soucieux de s'adapter au mieux aux attentes.

Mais plus d'une fois également, nous sommes tombés sur des situations inattendues : hôtels avec une marche à l'entrée, sonnette d'appel pour le déploiement de la rampe d'accès en panne, guichet le plus souvent inadapté aux personnes en fauteuil, etc. Mais ce qui a retenu le plus notre attention, c'est l'accès aux chambres et à ses dépendances (w-c et douche). Si les normes sont le plus souvent respectées, nous avons quand même rencontré des couloirs trop étroits rendant difficile l'entrée dans la chambre, des chambres où l'espace de rotation est trop petit, des prises électriques

pratiquement impossibles à atteindre (comment recharger le fauteuil ?), des entrées de salle d'eau trop étroites, des lieux trop encombrés pour que le fauteuil puisse sortir de l'ascenseur, un ascenseur bloqué entre 2 étages, etc.

Heureusement, ces situations ne sont pas la majorité et les congressistes ont trouvé à se loger confortablement sur Rennes, Cesson ou Saint-Grégoire.

Il n'empêche que ces « inspections » ont été pour nous une sacrée expérience, parfois drôle, parfois fastidieuse ; on ne se serait jamais attendu à faire ce genre de tâche quand nous avons adhéré à APF France handicap !





• BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES RELAIS ET INITIATIVES

•• 200 étudiants de médecine sensibilisés au handicap

La Faculté de médecine nous a de nouveau ouvert ses portes mardi 10 mai à l'occasion d'un séminaire sur la thématique du handicap.

L'objectif était de sensibiliser les étudiants au handicap et à l'accès aux soins, par le biais de témoignages et d'un parcours conduit par Charles, Hélène et des membres du Groupe Initiatives. Étaient partenaires de cette journée particulièrement riche : le Collectif Handicaps 35, Handistar et APF France handicap.

En complément, les étudiants étaient accueillis en stage pendant 4 jours au sein d'établissements médico-sociaux.

Merci à tous et plus particulièrement à la Faculté de médecine pour cette action intéressante et très réussie !



•• Autres bilans et projets des groupes

Dans les **activités des groupes**, il y a eu aussi la réunion avec le service de transport Handi Star le vendredi 10 juin (voir page 17) et la réunion avec les services de transports interurbains Breizh Go le 13 juin (bilans dans le prochain bulletin).

Concernant les événements prévus à la rentrée, **la Semaine Locale du Handicap** se déroulera du 26 septembre au 2 octobre 2022. APF France handicap organisera un ciné-débat (projection d'un film suivi d'une discussion collective) lors de cette semaine.

• SERVICES À LA PERSONNE

•• Services à la personne : « A domicile je veux une vie de qualité »

Le 9 mars dernier, APF France handicap et le Collectif Handicaps 35 ont organisé un rassemblement pour tirer la sonnette d'alarme : « la vie à domicile des personnes handicapées est en danger ». Cette mobilisation a été un vrai succès : nombreux participants et bon écho médiatique.

Le groupe « Service à la Personne » ne compte pas en rester là ; il va organiser après les

vacances d'été une rencontre pour présenter ses revendications au Conseil départemental, à l'ARS (Agence Régionale de Santé) et aux services d'aide à domicile. Pour maintenir la pression, il est également prévu un moment de mobilisation s'appuyant sur la projection du film « Debout les Femmes », qui présente les conditions de travail des intervenants à domicile.

•• Services à domicile : des moyens supplémentaires....

A partir du 1^{er} septembre, les conseils départementaux pourront attribuer un complément de financement aux services à la personne qui s'engagent à améliorer leurs interventions auprès des usagers

dans certains domaines définis à l'avance : prise en charge de personnes très dépendantes, intervention en soirée, le week-end, lutte contre l'isolement, etc. Les conseils départementaux attribueront ces moyens

supplémentaires à la suite d'appels d'offre. Reste à savoir comment notre Conseil départemental se saisira de cette opportunité.

Rapport d'activités 2021

Le rapport d'activité 2021 de la Délégation est paru en mai. Ce rapport est le reflet des actions entreprises dans le département en 2021 par la Délégation. Vous pouvez le consulter sur la page d'accueil de notre site Internet : apf-francehandicap35.org



• HELENA ET LE GROUPE INITIATIVES



AU REVOIR HELENA, À LA PROCHAINE !

8 mois déjà que la Délégation accueillait Hélène Trawinski, dans le cadre d'un service civique, et cela a été un réel bonheur de la côtoyer et de partager avec elle de nombreuses activités. Hélène était notamment très investie au sein du Groupe Initiatives,

participant aux différentes sensibilisations puis en assurant le relais de Mathieu en attendant l'arrivée de Charles. L'une de ses dernières interventions a marqué les esprits : il s'agissait d'un atelier d'initiation à la Langue des Signes Française (LSF)... il faut préciser que son objectif est justement de devenir interprète en LSF (voir le bilan de l'atelier dans la page Loisirs). Mais voilà, la période de volontariat d'Hélène a pris fin. Un sympathique pot de départ a permis de lui dire au revoir. Ce fut l'occasion pour elle d'exprimer à quel point elle a apprécié cette période enrichissante et pour les membres de la Délégation et adhérents présents de chaleureusement la remercier pour son dynamisme, sa mobilisation au sein de l'association et sa joie de vivre. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses prochaines activités. A la prochaine, Hélène !

Le petit mot de Charles pour Hélène :

Alors comme ça c'est déjà fini...
Finalement 8 mois ça passe vite surtout lorsqu'on a eu la chance d'avoir Hélène Trawinski à nos côtés ! Quoi te dire avant de commencer mis à part un immense merci pour toutes les belles choses que tu as faites et que tu as laissées. Les circonstances de reprise post restriction sanitaire n'étaient pas si faciles que ça et



pourtant tu as su programmer de nombreuses interventions de sensibilisation dans des domaines sociaux très différents les uns des autres, tu as permis de développer des nouveaux réseaux de partenaires à l'image des services d'animation de la ville de Rennes et beaucoup d'autres choses encore. Mais surtout, ce que nous retiendrons c'est l'altruisme, la bienveillance, la gentillesse dont tu as fait preuve au quotidien, ta capacité à trouver des solutions, ta joie d'être avec nous, ton soutien... Tes valeurs humaines en somme qui font la personne que tu es. Nous ne nous faisons pas de soucis pour toi pour la suite compte tenu des qualités que tu portes. Certains et certaines te regrettent déjà, mais quoi qu'il en soit une nouvelle page se tourne sachant que tu écriras bien encore quelques lignes avec nous. Alors, à bientôt !

Laissons à Helena le mot de la fin :

« Je vous écris ces quelques lignes le cœur un peu lourd car ça y est, mon volontariat touche à sa fin. Je vais continuer l'aventure de mon côté, toujours avec l'objectif de devenir interprète en LSF. Je voulais vous dire un grand merci à toutes et à tous pour ces 8 mois. J'ai énormément appris, j'ai rencontré un tas de personnes formidables et j'ai eu l'occasion d'expérimenter beaucoup de choses. Ça a vraiment été une période enrichissante. Merci pour toutes les sensibilisations que nous avons réalisées et partagées ensemble. Merci pour votre confiance, votre mobilisation et vos idées. Juste merci, merci du fond du cœur. Ce n'est pas un adieu car je reste adhérente et bénévole APF France handicap, c'est plutôt un « à la prochaine ». « Alors à la prochaine ! »

• STAR ET HANDISTAR RÉPONDENT À NOS QUESTIONS

À la demande du Groupe Initiatives d'APF France handicap, une réunion a eu lieu le 10 juin dans les locaux de Kéolis avec les responsables de ces deux services.

Handistar reconnaît que le service a été en difficulté ces derniers temps pour plusieurs raisons : les suites de la crise sanitaire, les difficultés pour recruter de nouveaux conducteurs et le mouvement social qu'a connu l'établissement. Des signes d'amélioration cependant permettent d'être optimiste : les réponses aux offres d'emploi sont plus nombreuses et les conducteurs ont obtenu de petites avancées (salaire et organisation du service) et le mouvement social est maintenant arrêté. Il reste à gérer le problème des difficultés de circulation aux heures de pointe : un travail sur planning devrait améliorer les choses. À noter également le rendez-vous qui aura lieu prochainement avec le Collectif Handicaps 35 pour expliquer la possibilité de réserver sa place par internet (**la mise en œuvre de ce dispositif est pour le moment reportée**).

La Star met en place un badge de validation pour accéder au métro ou au bus quand on ne peut pas réaliser le geste pour valider sa carte Korrigo. Le boîtier sera fixé sur le côté droit du fauteuil et permettra l'ouverture automatique de la porte d'accès au métro. Prendre rendez-vous avec l'agence commerciale de la STAR 12 Rue du Pré Botté (RENNES) par internet : <https://www.star.fr/star-sur-mesure/accessibilite-et-decouverte-du-reseau/badge-portillons-metro>. En revanche, pas de possibilité de revenir sur l'arrêt de l'abaissement des bus destiné à faciliter la manœuvre lors de l'entrée ou la descente. La raison serait que cette opération engendre fréquemment la casse de la rampe. La directrice de la STAR propose d'organiser une réunion spécifique avec les personnes qui ont des craintes pour prendre le bus.

**• OPÉRATIONS RESSOURCES : LES BRADERIES DU 14 MAI ET DU 12 JUIN****Braderie du 14 mai à Vitré**

La braderie du samedi 14 mai Place du Général de Gaulle à Vitré s'est terminée sur un bon résultat final de 1 287,80 €. MERCI à tous les bénévoles qui ont permis un tel résultat. Grâce à leur mobilisation, leur détermination, cette édition a été à nouveau un succès. Une nouvelle fois nous voulons souligner l'importance de leur engagement à nos côtés qui a permis cette réussite. La collecte

de ces fonds nous permettra de poursuivre nos actions en faveur des personnes en situation de handicap du département, et plus particulièrement celles visant à la rupture de l'isolement. Sans eux une telle opération n'aurait pu être envisagée, une nouvelle fois merci à eux pour leur générosité et leur soutien.

Braderie du 12 juin à Rennes

Ce 12 juin, à la Halle Martenot, 90 bénévoles se sont mobilisés et malgré les difficultés (le même jour, 2 braderies cotées : Emmaüs et Ste Thérèse, celle du mail François Mitterrand, les élections et le beau temps), ils ont obtenu un très beau résultat : 6 057,40 €. Un beau pari réussi alors que la période n'était pas propice à la

fréquentation de notre braderie par les étudiants soit déjà partis, soit en période d'examens. Cette somme sera, bien entendu, entièrement consacrée au financement des actions menées en faveur de nos adhérents : rupture de l'isolement, défense de leur droits et représentation.

En leur nom, nous tenons à vous remercier tout particulièrement pour votre investissement à nos côtés. Nous sommes bien conscients que nous vous demandons beaucoup et que vous répondez présents même si parfois vous aviez d'autres projets.

MILLE FOIS MERCI A TOUS.

Catherine et l'équipe des salariés.

• MESSAGE D'ANNIE DERRIENNIC

Annie, en mécénat d'entreprises à la Délégation, est partie vers d'autres aventures à la fin du mois de juin. Elle était très engagée au niveau des braderies et possédait des qualités d'animation très appréciables par tous. Elle a souhaité nous dire au revoir à sa façon et nous la découvrons également écrivain et poète. Merci beaucoup Annie pour tout ton investissement à nos côtés, que ce soit dans les activités diverses où tu étais impliquée que par ton militantisme guidant les manifestants que nous étions un certain 9 mars de cette année ! Bravo et merci pour ton dynamisme et toutes tes qualités que tu as mis au service de notre mouvement. Merci à toi aussi pour ce joli mot d'au revoir :



« Je viens de passer à la Délégation APF France handicap d'Ille et Vilaine les 16 derniers mois en mécénat d'entreprises. Je souhaitais saluer chacun(e) d'entre vous en espérant croiser de nouveau votre chemin. Je me suis amusée à vous décliner l'acronyme de l'APF avec les

valeurs qui m'ont conduites vers vous :

A comme Altruisme pour ces belles rencontres lors des événements braderies portés par une équipe des plus motivées pour réussir les opérations ressources, pour ces ateliers de sensibilisation démarrés difficilement dans les entreprises suite au Covid et télétravail : à retenir le 21 octobre à L'Aéroport de Rennes.

P comme Pugnacité pour ne jamais "lâcher" : pour exemple cette logistique autour des opérations braderie : porter, ranger et encore porter et encore ranger pour 90 personnes bradeurs et logisticiens qui ne méritent jamais et que j'ai pu modestement accompagner.

F comme fierté d'avoir, malgré si peu de temps sur la rupture de l'isolement, fait "jouer" tous les jeudis après-midi, des adhérents enjoués et fidèles, commencé à développer des partenariats avec Jobs à Rennes pour nous aider dans nos activités et avec d'autres prestataires pour le recyclage vertueux...

Croyez-moi, cette expérience associative est riche de sens pour moi et j'espère avoir pu, en ces quelques mois dont quelques-uns en mode confinement, servir votre cause devenue mienne. Bonne route et bon vent... et il y en a en Bretagne !
Bien à vous.

Annie Derriennic. »



• BELLES RENCONTRES SOLIDAIRES

Etonnant voyage



Patrick Aubry, Jean-Yves Le Houëzec, Stéphane et Elisabeth Boisjean ont participé à « Etonnant voyage ».

Cette association a organisé une marche solidaire de Rennes à Saint-Malo sur plusieurs étapes (à pied, en vélo, en canoé, etc...) L'objectif : montrer une communauté d'intérêts entre toutes les personnes qui sont traitées de manière indigne, pour apprendre à se connaître ou à échanger, que l'on soit de nationalité française ou en exil, que l'on soit en situation de précarité ou pas ». Elisabeth a terminé en péniche et était ravie. La Délégation s'est rendue à Hédé le 31 mai, a participé à une

partie de la marche grâce aux joëlettes prêtées par Concordia. Elle a également proposé une journée de sensibilisation au Centre Emmaüs (parcours fauteuil, initiation à la joëlette). Lors de cette journée la solidarité a joué à plein et l'immersion en milieu ordinaire aussi.



Patrick témoigne : « Le 28 mai, nous avons pris le départ des prairies Saint-Martin à Betton par le chemin de halage du canal d'Ille-et-Rance. Tout en admirant les jolis paysages qui s'offraient à nous, nous avons pu constater la

grande accessibilité du chemin même en fauteuil roulant électrique. Le 31 mai, nous avons poursuivi l'aventure avec l'étape de Bazouges à Hédé où nous avons assuré des animations et une action de sensibilisation aux handicaps. Une mention spéciale pour le comité d'organisation et leurs chaleureux accueil et disponibilité. Nous saluons également nos salariés (Stéphanie, Héléna et Charles) et tous les bénévoles qui ont accompagné ces deux randonnées lors desquelles les notions de partage, de solidarité et de dignité n'ont pas été de vains mots ».



Run & Trail

Vendredi 3 juin, s'est déroulée une randonnée « Run&Trail ». Cette randonnée, organisée avec des salariés de Vitalliance, a été réalisée en fauteuil, à pied ou en joëlette et était destinée à faire connaître l'association, récolter des dons et passer un moment convivial avec des personnes de l'extérieur. Deux parcours étaient proposés : un de 10 km de la Rue Jean Guy aux Etangs d'Apigné et le 2ème de 2 km autour des étangs.

Les participants témoignent d'une super journée dans une très bonne ambiance.



• PROJETS DE SÉJOURS

APF France handicap organise, depuis 3 ans, des séjours à destination des personnes en situation de handicap de l'association. Cette année, 3 séjours sont proposés dans le centre de vacances nautiques de Moulin Mer à Logonna Daoulas (Finistère).



Ces séjours auront lieu :
1^{er} séjour : du 8 au 11 octobre (4 jours – 3 nuits)
2^{ème} séjour : du 11 au 14 octobre (4 jours – 3 nuits)
3^{ème} séjour : du 17 au 21 octobre (5 jours – 4 nuits).
Les tarifs sont compétitifs. L'accompagnement est bien prévu quel que soit le handicap des participants. Pour toutes informations adressez-vous à la Délégation.

BRAVO À NOTRE CHAMPION DE SARBACANE !

Le 26 mars 2022 à Plouha (Côtes d'Armor), a eu lieu la compétition de sarbacane regroupant 19 participants avec potence et 17 sans potence. **Yannick Lepaigneuil**, adhérent à la Délégation, y participait. Après un brillant parcours, il a été éliminé en demi finale. Yannick s'entraîne avec Handisport et avec le groupe de la Délégation. Il est vice champion régional et champion départemental d'Ille et Vilaine.



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



Les rendez-vous loisirs de l'été

- ◇ Quartiers d'été : festival de musique urbaine (20 et 21 juillet)
- ◇ Balade et pique-nique à St-Malo (28 juillet), aux Etangs d'Apigné (10 août)
- ◇ Barbecue au Parc des Gayeulles (5 août)
- ◇ Visite du Reptilium de Pontorson (18 août)
- ◇ Festival du Roi Arthur (26 et 27 août)
- ◇ Le Groupe Amitié se retrouve, tous les lundis (vacances incluses sauf fériés) de 14h00 à 17h00, autour de jeux de société, à la Délégation



• Les ateliers

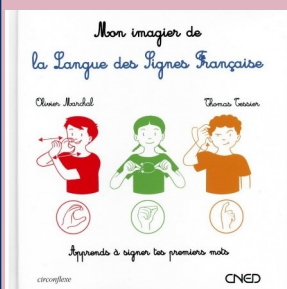
À la rentrée, tous les ateliers reprendront leurs activités. Les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers, ou s'y inscrire, ne doivent pas hésiter à contacter Stéphanie à la Délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un mercredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier boxe et renforcement musculaire tous les jeudis ;
- ◆ Un atelier boccia, sarbacane et molkki tous les vendredis ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ L'activité vélo couché, mardi et samedi tous les 15 jours ;
- ◆ L'activité joëlette, un jeudi par mois ;

Attention : des modifications de planning peuvent survenir. Informez-vous.



Retour sur l'atelier d'initiation à la Langue des Signes Française (LSF)



Narration : Hélène

« Le mardi 24 mai dernier, j'ai proposé un atelier d'initiation à la Langue des Signes Française (animé par mes soins) à la Délégation ! Pour cet atelier de découverte, il y avait 5 participant.e.s ! Nous avons vu ensemble un peu de vocabulaire de base (bonjour, merci, pardon...) puis la dactylologie (l'alphabet en LSF) ! A l'issue de la séance, chacun.e était en mesure de se présenter !

Nous avons aussi fait quelques petits jeux comme par exemple le jeu de la balle ! Le principe est très simple : on se positionne en cercle puis, tour à tour, on s'envoie une petite balle. En LSF, le regard est très important, si on ne regarde pas la personne à qui l'on s'adresse dans les yeux, bien face à elle, on

ne peut pas se comprendre ! Cet exercice permet donc d'entraîner ses yeux, mais aussi sa posture et son expressivité. Et en plus c'est vachement rigolo.

Cet atelier a vraiment été un très bon moment, le groupe était très dynamique et très réceptif, un grand merci à vous ! On a vraiment bien rigolé !

Peut-être que si cette initiative vous plaît elle pourrait être reconduite à l'avenir...qui sait ! »



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org (rubrique agenda).

Infos complémentaires auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.



• CULTURE

•• MOLIERE EN 10 ACTES

Le 15 janvier 2022 on célébrait le 400ème anniversaire de la naissance de Molière, grand auteur de théâtre français. Savez-vous qu'il était un acteur comique exceptionnel ?

Il aurait dû être tapissier.

Son vrai nom est Jean-Baptiste Poquelin. La coutume veut que le fils reprenne le métier du père, tapissier du roi, mais Molière est fasciné par le théâtre ambulante.

Il fonde sa troupe à 21 ans.

Il est résolu à être acteur et fonde, avec quelques amis, « L'illustre théâtre ». Il écrit des petites comédies qui n'ont aucun succès à Paris. La compagnie devient itinérante durant 13 ans. Il aime la scène et la séduction... le public se déchaîne quand il arrive sur les planches. Il attire l'attention de Louis XIV, qui n'a pas la réputation d'être joyeux mais rit aux éclats quand Molière joue. Le roi prête des salles aux comédiens et devient le parrain du fils de Molière.

Il renouvelle la comédie.

La comédie existe depuis l'Antiquité. Molière a juste renouvelé un genre qui s'essouffait, lui apportant de la finesse.

Il se moque des notables.

Il s'attaque aux institutions et à la noblesse, la religion et l'Église (« Tartuffe »), aux médecins (« Le malade

imaginaire »), aux bourgeois (« Le bourgeois gentilhomme »), aux précieuses (« Les femmes savantes »).



Il invente la comédie musicale.

En 1661, Molière fait jouer « Les fâcheux » mis en musique par le grand compositeur Lully, avec des chants et des danses. Un succès ! C'est la 1ère fois qu'un tel spectacle existe et le genre « comédie chantée et dansée » prend le nom de « comédie-ballet », l'ancêtre de la comédie musicale. La plus célèbre comédie-ballet reste « Le bourgeois gentilhomme ».

Il vit avec la mère mais épouse la fille.

Il vit une histoire d'amour avec Madeleine Béjart, excellente comédienne de sa troupe, mais elle ne veut pas se marier. Il épouse, finalement, la fille, Armande Béjart, comédienne de génie, mais ce mariage ne sera pas très heureux.

Il est presque mort sur scène.

En 1673 « Le malade imaginaire » est joué avec Molière dans le rôle principal. Mais il est malade, tousse beaucoup et fait un malaise. Le spectacle est interrompu. On dit parfois que Molière est mort sur scène mais non... sa femme Armande l'a fait ramener chez lui, où il décède le soir du 17 février 1673. Il avait 51 ans.

Son fauteuil se trouve encore à la Comédie Française.

Telle une relique, le fauteuil utilisé par Molière lors de sa dernière apparition est visible à la Comédie Française. Molière n'a jamais joué dans ce théâtre, créé 7 ans après sa mort par Louis XIV.

•• UN PODCAST... REBOND, VIVRE AVEC LE HANDICAP

Touchés directement ou par l'intermédiaire d'un proche, onze personnalités évoquent leur rapport au handicap dans ce podcast proposé par LeMonde.fr : Dominique Farrugia parle de la sclérose en plaques dont il souffre, le rappeur Gringe se confie sur la maladie de son frère, l'humoriste Krystoff Fluder évoque sa petite taille, le scénariste Fabrice Chanut se confie sur son agénésie transverse des membres supérieurs...

Découvrez tous les témoignages en cliquant sur le lien : <https://www.lemonde.fr/rebond-vivre-avec-le-handicap/>



Dons de livres

Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encomrent parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures !

Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veuillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs lecteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les 3/4, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres en mauvais état dans les bacs de recyclage de papier et non à APF France handicap.

Merci à vous !



• CULTURE

Parler, c'est difficile pour moi



Cette petite fille ne parle pas, elle essaie mais les mots ne parviennent pas à sortir de sa bouche, ou parfois sous la forme d'une simple syllabe. Alors, pour exprimer un besoin, elle utilise des cartes dessinées... découvrez l'histoire, tendre et colorée, d'une petite chatte souffrant de troubles autistiques.

Par Rose Robbins, Bayard jeunesse, 12,90€

Une invitation dans ton monde

Ce récit graphique plein d'humanité nous emmène dans le monde de Yünassie, une jeune fille atteinte d'une infirmité motrice cérébrale et totalement dépendante.



L'autrice l'a accompagnée durant un été et décrit cette expérience de vie qui l'a profondément marquée. *Une invitation dans ton monde*, par Angélique Pourtaud, éditions Nouvelle Cité, 20€

Frères de foot

Florian et Ezio sont orphelins. Florian entame un parcours de footballeur professionnel prometteur, tout en s'occupant de son jeune frère dont les troubles autistiques génèrent de multiples péripéties. Mais voilà qu'Ezio développe un véritable don pour le foot... un premier tome écrit par Ludovic Danjou et le Youtubeur Mx18 (Florian Genest), sur des dessins d'Alessio Zonno mis en couleurs par Alla Khatkevic.

Frères de foot - Unis pour la vie - BD parue aux éditions Soleil, 12,50€ (tome 2 en septembre).



• LOISIRS

L'État maintient Destination pour Tous.

Dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le Gouvernement entend maintenir les marques d'État que sont Tourisme et Handicap et Destination pour Tous (proposant activités et services aux visiteurs en situation de handicap), malgré le souhait de désengagement de deux administrations, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) et la Direction Générale des Entreprises (DGE). Les collectivités territoriales sont quant à elles peu investies dans le tourisme accessible.



• SPORTS

•• Roland Garros 2022

Cette année, les organisateurs ont davantage mis en avant le tournoi de tennis en fauteuil, auquel ont participé 12 joueuses et 12 joueurs, soit un peu plus que l'an passé (8).

Les finales ont eu les honneurs du court central, c'était une première, comme s'en est réjouie Amélie Mauresmo, nouvelle directrice de Roland Garros : « C'est hyper intéressant, d'autant plus dans l'optique des Jeux Paralympiques 2024. On veut se démarquer » !

« Super idée, a ajouté Stéphane Houdet, triple champion olympique en simple en fauteuil. Le défi n'était pas uniquement de nous faire jouer, mais de faire venir du monde. Le public était clairsemé dans cet immense stade de 15 000 places, mais bien présent. Nous avons vécu un moment magique... on est ravi d'avoir participé à l'Histoire. Ça nous fait rêver de jouer dans ces stades, de partager les vestiaires avec tous ces grands noms du tennis, de participer un tout petit peu à cette grande famille, en tout cas d'en avoir l'impression ».

Quel spectacle de voir à quelle vitesse ces joueurs et joueuses assuraient les services alors qu'ils ne pouvaient pas donner d'impulsion avec les jambes. La finaliste a réussi des services à 131 km/h, c'était aussi rapide que certaines joueuses valides !

Il était également impressionnant de les voir virevolter dans tous les sens, faire des tours et demi-tours avec les fauteuils.

BRAVO à tous et toutes pour votre courage, volonté, pugnacité et pour montrer que l'on peut arriver à faire du sport de haut niveau malgré son handicap.

Les résultats :

Nicolas Peifer et Stéphane Houdet se sont inclinés en demi-finale du double tennis-fauteuil en 2 sets. La finale simple dames a vu la victoire de la Néerlandaise Diede De Groot contre la Japonaise Yui Kamidji en 2 sets. Chez les hommes, Shingo Kunieda, a dominé l'Argentin Gustavo Fernandez en 3 sets : grande performance de ce joueur de 38 ans remportant son 8ème trophée à Roland Garros en simple.

Côté valides, signalons les victoires françaises : en double dames, Caroline Garcia et Christina Mladenovic, pour la 2ème fois, l'ont emporté face aux Américaines en 3 sets ; Gabriel Debru, 16 ans, a remporté la finale juniors.



Shingo Kunieda

• LE PÉDALO, UN DRÔLE D'ENGIN, UNE LONGUE HISTOIRE...

L'idée de l'hydrocycle, son premier nom, remonte à Léonard de Vinci. Il est devenu star au moment des congés payés. Aujourd'hui encore, il continue ses exploits. L'histoire d'une carrière insoupçonnée...



C'est Léonard de Vinci qui au XVIème siècle aurait le premier eu l'idée de créer un mécanisme qui transforme la force humaine en propulsion.

C'était un bateau à roues à aubes avec un pédalier. Mais à cette époque, il reste à un état expérimental. Il faut en effet attendre 1810 pour qu'un ingénieur allemand conçoive le principe de la « luge d'eau ». Et en 1861, un Français invente la pédale, à l'origine du vélo, mais qui sera évidemment fort utile au canotage.

En 1869, l'hydropède sort de la catégorie expérimentale pour devenir utile. M de La rue lui donne le nom d'Insubmersible. Léon Bollée, l'inventeur de l'automobile, construira son propre modèle en 1893. Entre 1900 et 1940, près de 80 brevets seront déposés. Et des traversées de la Manche seront effectuées à trois reprises, pour démontrer à quel point l'hydrocycle est capable de records !

La marque pédalo est déposée en 1936, précisément l'année du Front Populaire et des premiers congés payés. Le succès est immédiat, l'engin de plage parade sur tout le littoral français.

On a aujourd'hui souvent l'impression d'un engin un peu ridicule, une embarcation désuète pour papis et mamies. Et bien détrompez-vous ! Sachez que depuis 1991, le Dévicator, bateau à pédales des temps modernes conçu par le Massachusetts Institute of Technology, détient le record de vitesse sur l'eau à la seule force humaine. 18,50 nœuds, pas si nul que ça, le pédalo !

CHARADE À TIROIRS

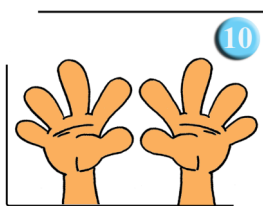
Savez-vous ce qu'est une charade à tiroir ? Voici un exemple :

Mon 1^{er}, le temps le fait. Solution : t'en fais **PAS**
 Mon 2^{ème}, Rockefeller le fait. Solution : le rock fait **L'R** (Rockefeller, industriel américain)
 Mon 3^{ème} Méphisto le fait. Solution : Méphisto fait **L'S** (Méphistophélès, Dieu des enfers)
 Mon tout est la capitale de la France. Solution : Paris (PA R S)

Et un petit malin de remarquer : « et le I ? »
 Le I, c'est toi, parce que le con fait **I** (le confetti).
 Solution : PARIS.



Rébus de l'été : Attitude plébiscitée en vacances (solution en bas de page)



Solution : les doigts de pieds en éventail

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Lignes **C3** **44** **31**

Arrêt de bus Jeanne d'Arc

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02 99 84 26 66 - dd.35@apf.asso.fr

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui du 4ème trimestre 2022, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2022.**

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune-Desbats

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Marie Thé Desvignes, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud,

Informations sur ce numéro : Cécile Cottebrune-Desbats

Tel : 02 99 84 26 66

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement :

NOM
PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....
VILLE.....
DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES

NUMEROS UTILES : La Plate-Forme Handi-Droits

Une question sur vos droits ou des démarches à effectuer ?

Vous pouvez contacter la Délégation.

Tél: 02 99 84 26 66

mail: dd.35@apf.asso.fr

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)